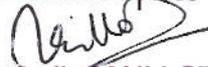


Direction de l'Autonomie
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Le Chef de Service

Nathalie MAILLOT

Colmar, le

ARRETE **2012 00306** **DESI**
Du **- 3 JUIL. 2012**

**portant fixation du prix de journée 2012
de la Pouponnière de l'Association « Caroline Binder » de LOGELBACH**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 314-1 et suivants et R. 314-1 à R. 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45 ;
- VU** le rapport CG-2011-5-4-2 approuvé en séance du 8 décembre 2011 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2012 ;
- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU** le courrier du 31 mai 2012 autorisant l'Association « Caroline Binder » à mettre en œuvre un projet de Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Ouverte » sur le site rue des Confins à LOGELBACH ;
- VU** la convention relative au versement du prix de journée globalisé des établissements et services de l'enfance en difficulté disposant de places d'accueil séquentiel, modulable et de placement à domicile en cours de signature ;
- VU** les propositions de la Pouponnière « Caroline Binder » de LOGELBACH ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2012, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Pouponnière « Caroline Binder » de LOGELBACH sont autorisées comme suit :

Dépenses

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Groupe I | 197 262,00 € |
| Groupe II | 2 731 266,00 € |
| Groupe III | 174 476,00 € |
| Total des dépenses | 3 103 004,00 € |

Recettes

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Groupe I | 2 947 647,71 € |
| Groupe II | 108 605,00 € |
| Groupe III | 0,00 € |
| Total des recettes | 3 056 252,71 € |
| Reprise de résultat | 46 751,29 € |

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables à la Pouponnière « Caroline BINDER » sont fixés à compter du **1^{er} juillet 2012** à :

- ✓ 245,08 € pour la Pouponnière « Internat classique » ;
- ✓ 184,83 € pour la MECS « Internat classique » ;
- ✓ 132,16 € pour la MECS « Ouverte » .

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

LE PRESIDENT

~~Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint~~

Michel CHOCHOY